



Rapport d'activité des services de l'Etat dans les Hauts-de-Seine

2021/2022



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

P 2 - 8 / Soutenir l'attractivité économique du territoire, l'emploi et les métiers-clefs

1. Relancer l'économie du département
2. Soutenir l'attractivité du territoire
3. Développer les actions sur les métiers-clefs
4. S'engager pour l'emploi des jeunes

P 9 – 12 / Assurer la sécurité au quotidien

1. Lutter contre la délinquance
2. Lutter contre le trafic de stupéfiants
3. Prévenir et lutter contre la radicalisation
4. Lutter contre le séparatisme
5. Prévenir et lutter contre les violences conjugales

P 13 – 18 / Renforcer la cohésion sociale et territoriale

1. Assurer un service public de proximité
2. Poursuivre la mise en œuvre du service national universel
3. Faciliter l'accès au logement et le renouvellement urbain
4. Développer les actions en faveur des quartiers prioritaires

P 19 – 25 / Accompagner les projets structurants

1. Préparer les Jeux-Olympiques
2. Accompagner les grands projets du territoire
3. Assurer la Transition écologique et énergétique

P 26 – 30 / Moderniser l'action publique

1. L'actualité des sous-préfectures
2. Simplifier les démarches des usagers
3. Elections : garantir le bon fonctionnement du processus démocratique
4. Innover pour mieux communiquer
5. Innover dans l'accueil des étrangers

P 30 – 31 / Développer l'offre culturelle

1. L'action artistique et culturelle
2. Développer la politique du livre et l'offre de lecture publique
3. Accompagner la création artistique

P 32 – 34 / Agir avec les citoyens et les collectivités

1. Soutenir les actions des collectivités
2. Être sur le terrain au quotidien

ÉDITO



Avec la sortie progressive de la crise sanitaire du Covid-19, les années 2021 et 2022 ont été marquées par le rôle primordial de l'Etat pour soutenir la « reprise » dans tous les domaines d'action : économie, cohésion sociale, sécurité, santé ou encore logement. Ce nouveau contexte auquel nous faisons

face du point de vue économique, énergétique ou environnemental entraîne des attentes croissantes de la part de nos concitoyens et donc une responsabilité accrue de l'Etat pour les protéger au quotidien de risques multiformes.

L'action de l'Etat s'inscrit également dans la durée afin de préparer l'avenir, notamment à travers la mise en œuvre des réformes prioritaires déclinées au niveau du département par la feuille de route que m'a adressé le Premier Ministre le 28 septembre 2021.

Le présent rapport vise à donner une image de ces missions menées pour nos concitoyens au quotidien. Il illustre les résultats atteints, ainsi que les projets venir.

La situation de notre département est particulière, en raison de l'ampleur que revêt chaque sujet : concentration d'une activité économique très dynamique, lutte résolue contre la délinquance, enjeux très forts de logement, projets d'aménagement de niveau national, l'extension des lignes du Grand Paris Express et la préparation des Jeux-Olympiques 2024.

L'année 2023 sera consacrée à l'accélération de la transition écologique et énergétique (sobriété et efficacité énergétique, développement des énergies renouvelables).

A l'approche du cinquantenaire du centre administratif départemental, deuxième cité administrative de France, le projet de rénovation de ce bâtiment emblématique, conçu par André Wogenscky, a connu des avancées majeures. En fin d'année 2022, la phase opérationnelle a été engagée pour une rénovation complète du site prévue en 2028.

Pour faire face à ces défis, les services de l'Etat sont mobilisés au quotidien au bénéfice de la population hautséquanaise pour assurer la sécurité et des services publics de qualité. Ces politiques nécessitent une action partenariale avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux, qui est indispensable pour mener ces nombreux projets et en sont le facteur clé de succès.

Le Préfet

Laurent Hottiaux



● ÉCONOMIE



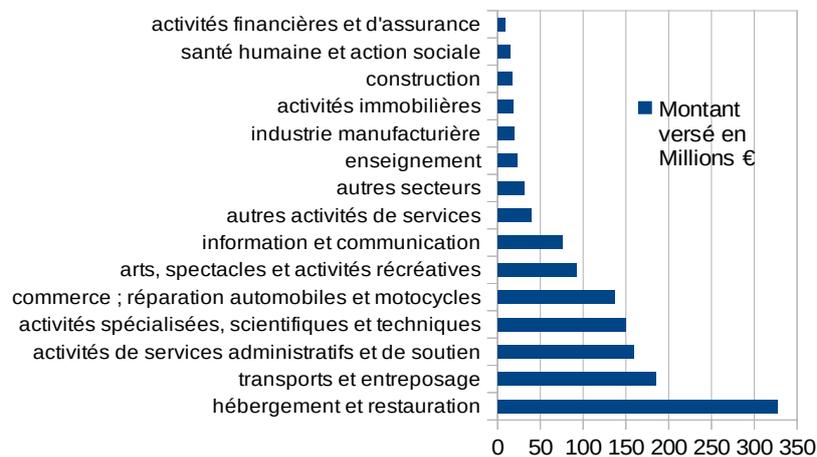
Relancer l'économie du département

L'année 2021 a été une année de relance pour le département comme en attestent les indicateurs économiques. Cette reprise vigoureuse a été stimulée grâce au plan France relance mais également grâce à la mobilisation des acteurs du territoire : collectivités territoriales, acteurs économiques, associatifs, agences, etc.

↳ Les mesures de soutien ont été fortement mobilisées dans le département :

- 13,5Md€ de PGE
- 1,7Md€ d'activités partielles
- 1,3Md€ de fonds de solidarité au bénéfice de 51 824 entreprises, soit le 3^{ème} département contributeur au national.

Ce dernier guichet a mobilisé 61 personnes au sein des services de la DDFIP et a bénéficié à de larges secteurs :



↳ Les services de l'Etat sont organisés autour d'un guichet unique d'aide, le conseiller départemental de sortie de crise et d'une instance de coordination, le comité départemental à la sortie de crise, installé le 27 septembre 2021 et plus récemment réuni en octobre 2022.

Présidé par le préfet des Hauts-de-Seine, dont la vice-présidence est assurée par la directrice départementale des Finances publiques et la commissaire aux restructurations, il associe les services de l'État, de la Région et du Département, le tribunal de commerce ainsi que les opérateurs publics et privés partenaires des entreprises et est chargé de décliner le plan d'action national sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise autour de 3 axes : la détection précoce des

fragilités financières, l'orientation des entreprises présentant une fragilité économique ou financière et l'accompagnement individualisé.

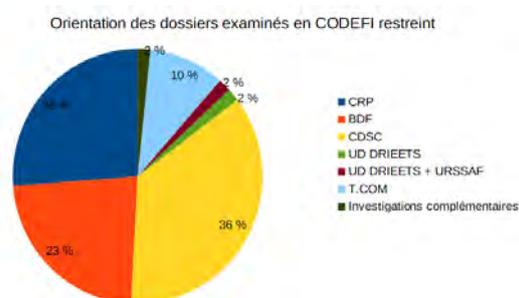
↳ L'accompagnement fiscal des TPE/PME a été personnalisé. En effet, les services de la DDFIP 92 sont chargés, depuis mars 2019, de l'accompagnement fiscal personnalisé des petites et moyennes entreprises (AFP-PME) pour la région Île-de-France. Ce service, proposé aux TPE/PME, leur offre une sécurité juridique en leur permettant d'interroger, sur des points précis de la législation fiscale, l'administration qui prend formellement position au moyen d'un rescrit. Près de 200 entreprises ont été accompagnées à fin 2021 ; la cible (177) à atteindre au 31 décembre est donc dépassée. 35 rescrits envoyés.

Des actions d'information importantes : 1 380 courriers envoyés aux entreprises, interventions dans les manifestations organisées en Île-de-France par les CCI, l'ordre régional des experts comptables, les établissements publics territoriaux, les EPCI. En interne, présence aux comités locaux des usagers professionnels des directions de la RIF.

FOCUS SUR LA COMITOLOGIE DEPARTEMENTALE

La mobilisation des instances compétentes en matière d'accompagnement des entreprises en difficulté

- 14 CODEFI (Comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises) restreints et 9 CODEFI élargis
- 47 demandes d'aides financières examinées, 950 000 € de prêts accordés
- 9 CCSF (Commission des chefs de service financiers)
- 39 nouveaux dossiers examinés, 32 plans d'apurement d'un montant total de 27 millions d'€ qui ont permis de préserver plus de 1 700 emplois et de recouvrer 35,8 millions d'€.



FOCUS SUR LES MESURES DE BIENVEILLANCE (d'étalement des impôts et de remboursements accélérés des crédits d'impôts ou de taxes)

En quelques chiffres :

- 25 785 demandes de remboursements de crédits TVA et 9 385 de restitution IS admises
- 2,1 milliards d'€ remboursés au titre des crédits TVA
- 337,5 millions d'€ aux restitués en excédent d'IS
- 89 % des demandes de remboursement de crédits traités dans le délai de 30 jours
- 11,7 millions d'€ de restitutions report en arrière des déficits (RAD)
- 29,7 millions d'€ de remboursements d'acomptes IS et 250 000 € d'acomptes de taxe sur les salaires
- 372 446 € de remboursement crédit d'impôt bailleurs

➔ L'Etat a participé fortement au soutien de l'économie et au financement de projets porteurs notamment dans le cadre **du plan de relance** qui s'élève à plus de 1,5 Md€ dans les Hauts-de-Seine dont :

- 730 M€ de réduction d'impôts de production ayant pu profiter à plus de 24 000 entreprises dans le département
- 50M€ de soutien aux projets industriels
- 2 M€ en matière de transition écologique
- 1,5 M€ dans le domaine du numérique

Ces mesures ont été l'occasion d'aller à la rencontre des entreprises pour :



Fort d'une présence importante du secteur aéronautique, le département a compté plusieurs lauréats pour améliorer la croissance et l'avantage compétitif d'entreprises du secteur.



Dans le domaine de la santé, plusieurs entreprises ont bénéficié d'aides pour améliorer leurs outils de production et développer leurs solutions/produits.



Soutenir l'attractivité du territoire

De nombreuses actions sont menées afin de faciliter la venue de talents internationaux participant au développement économique et de rester attractif. La mobilisation des fonds dans les filières stratégiques (technologie, industrie, écologie) constitue une priorité, tout comme l'implantation de lieux « totem ».

→ Tout au long de l'année 2021 et au début de l'année 2022, le département a accueilli des **centres d'envergure nationale** participant à l'attractivité du territoire.

C'est ainsi que le Campus Cyber s'est installé à Puteaux sur le quartier de la Défense, inauguré par le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, ou encore que le Paris Campus santé, situé à Issy-les-Moulineaux a ouvert ses portes en présence du Premier ministre, Jean Castex.



→ Par ailleurs, le **plan d'investissement d'avenir 4** s'inscrit dans la continuité du plan de relance. Il est également destiné à soutenir les projets des secteurs stratégiques en lien avec le plan **France 2030** lancé en octobre 2021 visant à développer les compétences demain.



Les premiers projets lauréats seront progressivement connus en 2022 sur différentes filières : santé, hydrogène, énergie, ...

Une volonté forte des acteurs départementaux de s'engager dans cette démarche est à relever, comme en témoigne le nombreux de projets déposés dans le cadre des appels à projets à liés à l'hydrogène ou encore le projet de diagnostic territorial porté par la CCI des Hauts-de-Seine avec un consortium d'acteurs sur les besoins d'emplois et la présence de la filière cyber et intelligence artificielle. Le secteur sanitaire apparaît également l'une des filières motrices dans le nombre de dépôt des dossiers. Le rôle des services de l'Etat est de pouvoir accompagner les entreprises dans leurs démarches, les assister dans la constitution de candidatures, etc.

→ Les services de l'Etat sont également mobilisés dans la demande des **passports Talents** à destination des personnes de nationalité étrangère hautement qualifiées souhaitant exercer en France ou souhaitant créer leur entreprise en France renforçant le dynamisme altoséquanais. **Les services de l'Etat des Hauts-de-Seine ont en effet délivré 30% des passeports talents au niveau national.**



Développer les actions sur les métiers « clefs »

Alors que les indicateurs du chômage sont très favorables dans les Hauts-de-Seine, l'Etat soutient les mutations du marché du travail en développant des actions de formation et d'orientation vers les métiers dits « en tension » et d'avenir.

→ Le département des Hauts-de-Seine a vu baisser, de manière sensible, son **taux de chômage, qui s'établit à 5,9%** fin 2022. Afin d'accroître cette tendance, le conseil départemental a souhaité la **mise en place du service public à l'insertion et à l'emploi, auquel l'Etat contribue à hauteur de 300 000 €** tendant à associer l'ensemble des acteurs territoriaux de l'emploi. La mobilisation des services de l'Etat pour protéger le tissu économique puis soutenir la relance a également facilité la reprise économique.

Si la dynamique de reprise économique est forte, **avec 85 000 déclarations d'intention de recrutement**, le département doit relever un défi en matière de **recrutement avec les métiers dits en « tension »**.

L'Etat a ainsi financé et poursuivi les actions menées, par exemple dans les métiers informatiques, l'aide à la personne, la restauration ou encore le BTP à travers les actions de reconversion et de formation, mené des opérations de communication, et mobilisé les dispositifs de type préparation opérationnelle à l'emploi individuelle ou collective (POEI et POEC). En lien avec les partenaires locaux, (collectivités, missions locales, Pole Emploi, chambres consulaires ...) des évènements de jobdating ou de découverte (ex : semaine de l'industrie) ont été organisés afin de faire connaître les métiers et les offres d'emploi à pourvoir notamment à destination des plus jeunes.



→ Dans le cadre de la **préparation aux jeux olympiques**, un groupe de travail a été constitué sur les besoins d'emploi dans le département correspondant également à des métiers en tension. Ainsi, plusieurs secteurs ont été identifiés : la sécurité ou l'hôtellerie-restauration-hygiène. Sur ce point, plusieurs actions sont engagées:

- Un recensement des besoins a été effectué et l'identification des viviers sont réalisés sur ces secteurs pour prendre en compte au cas par cas le besoin des entreprises.
- Un projet de structure d'insertion par l'activité économique est étudié sur les métiers de la sécurité et du gardiennage compte tenu des besoins recensés.

S'engager pour l'emploi des jeunes

Afin d'offrir une solution à chacun, l'Etat met en œuvre, dans le cadre du plan de relance, différents dispositifs pour accompagner vers la formation et l'emploi.

↳ Les actions en faveur de l'apprentissage

Au regard du caractère stratégique des Hauts-de-Seine, les services de l'Etat se sont fortement mobilisés avec une hausse de 70% des contrats d'apprentissage de mai à juin 2021 **puis une nouvelle progression de 25% entre mai 2021 et juin 2022**, soit 33 323 contrats au premier semestre 2022 venant s'ajouter aux 26 000 contrats passés lors de la précédente campagne.

Cette forte hausse s'explique à la fois par la prolongation de l'aide exceptionnelle pour le recrutement de jeunes en apprentissage (soit une prime de l'Etat de 5 000€ ou 8 000€ pour toute embauche avant fin décembre 2022) et par le déploiement d'un plan d'action départemental, dont :

- **L'opération « places vacantes »** qui a permis la mise en relation entre 12 CFA avec des places vacantes et 15 prescripteurs,
- **L'opération « apprentis sans contrat »** avec l'accompagnement de 500 jeunes sans contrat vers la qualification, grâce aux CFA, l'information de 15 000 contacts en entreprise et l'appui de plusieurs **opérateurs de compétences (OPCO)**,
- Les **jeudis de l'apprentissage** : tous les jeudis matin, présentation des formations proposées par un CFA à destination des jeunes.

Ce plan s'articule autour des acteurs de l'emploi départementaux et de trois axes :

- sensibiliser et promouvoir
- faciliter l'accès à l'apprentissage
- animer les réseaux d'acteurs

↳ Le plan « un jeune, une solution »

Viser les publics jeunes les plus éloignés de l'emploi, avec une prise en charge par les missions locales et l'éducation nationale pour les orienter vers une formation, un stage ou un emploi.

- En 2021, **1831 jeunes sont entrés en Garantie Jeune**, doublant ainsi le nombre d'entrées par rapport à 2020.
- **1080 ont intégré le dispositif contrat initiative emploi (CIE)**, soit une réalisation de l'objectif supérieure à 90%.
- La **prescription de CIE jeune** s'est améliorée en fin d'année grâce à une forte mobilisation de Pôle emploi et des services de l'Etat auprès des entreprises (taux de réalisation de 98,6%, soit 1 080 contrats passés).
- **502 ont intégré un parcours d'insertion par l'activité économique (IAE)**.



Campagne de communication « un jeune, une solution »



Renforcer la sécurité économique des entreprises

Le contexte COVID puis la guerre en Ukraine ont été particulièrement propices aux cyber-attaques à l'encontre des entreprises. Face à ces menaces, les services de l'Etat, sous la coordination du sous-préfet du développement et de l'emploi, se sont mobilisés à double titre.

→ En premier lieu, plusieurs communications ont été adressées aux TPE, PME et ETI. Cette stratégie visait à sensibiliser les acteurs susceptibles de constituer une cible privilégiée.

Ainsi, trois conférences ont été dispensées auprès des établissements et des entreprises du secteur de la santé, des TPE et PME mais également auprès des collectivités locales dont certaines ont été ciblées par des attaques dans le département. Ces sessions de sensibilisation en présence de l'ensemble des services de l'Etat ont un double objectif :

- préconiser les bonnes pratiques pour éviter d'être confronté à ce risque
- identifier les bons réflexes en cas de cyber-attaques avérées.



Conférence de fin 2021 réunissant les acteurs de la cybersécurité parmi lesquels :

- cybermalveillance.gouv.fr
- ANSSI,
- DDSI, ...

A cela, vient s'ajouter les communications larges sur des sujets ciblés vont se poursuivre en 2022 :

- les bonnes pratiques en matière d'utilisation du digital et du numérique
- les modalités de protection de la propriété intellectuelle
- la sensibilisation face aux risques de prédation économique

→ En second lieu, des rencontres avec les entreprises stratégiques sont réalisées pour affiner la connaissance du tissu économique et proposer un accompagnement pour protéger leurs savoirs faire, renforcer leur positionnement économique.

Ainsi, les services de l'Etat sont mobilisés pour accompagner les entreprises dans leur recherche de financement tant au niveau national à travers les acteurs tels que la Banque des territoires mais également BPI France pour préserver la puissance et la souveraineté économique.

Au niveau des collectivités, une démarche similaire est également proposée aux collectivités, dont près des 2/3 bénéficient d'un appui de l'ANSSI pour établir un diagnostic complet, co-financé par France Relance, visant à renforcer la résilience des systèmes d'information et d'identifier des bonnes pratiques



● SÉCURITÉ

UN DEPARTEMENT PLUS SÛR AU QUOTIDIEN

Lutter contre la délinquance

Les services de l'Etat poursuivent leur action résolue dans la lutte contre la délinquance.

Si les faits de délinquance ont diminué durant la crise sanitaire (en raison des confinements et couvre-feux), cette tendance se confirme ou se stabilise en 2021.

↪ **En 2021, les atteintes aux biens** poursuivent leur baisse en particulier les cambriolages (-14,75%) et les destructions et dégradations (-12,23%). L'action des services a également eu un impact déterminant sur les vols à la tire qui ont enregistré une baisse de 8%, soit 1 867 victimes épargnées par rapport à 2019.

↪ **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont** progressé de +6,9% entre 2019 et 2021. Cette progression s'explique surtout par la hausse des violences intrafamiliales (+ 35,8%) dont les violences sexuelles intrafamiliales (+ 22,3%). Durant cette même période, les violences physiques crapuleuses affichaient une baisse de 20,06%.

La lutte contre le trafic de stupéfiants est également au cœur de l'action des services en travaillant au démantèlement des points de deal et en adaptant la réponse des services aux nouveaux modes d'action des délinquants.



L'Etat agit avec les collectivités pour renforcer la lutte contre la délinquance.

↪ **Développement de la vidéoprotection** : 2 880 caméras sur la voie publique sont autorisées pour les communes dans le département, avec 26 centres de surveillance urbain (CSU).

↪ **Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD)** : les 35 CLSPD, auxquels participent les représentants de l'Etat, permettent de coordonner les actions de terrain. De même, la mise en place du Conseil départemental de prévention de la délinquance le 21 juin 2022 avec le Conseil départemental et les élus des communes permettra de renforcer cette coordination.

↪ **Autorisation de l'armement des policiers municipaux**: 385 autorisations de port d'armes ont été délivrées dans le département en 2021 pour équiper les polices municipales.



Opération anti-rodéo à Suresnes avec les polices nationale et municipale, en présence du Préfet et du procureur de la République, le 26 août 2022.



Opération anti-rodéo à Colombes, en présence du Préfet, le 23 août 2022



Lutter contre le trafic de stupéfiants

Conformément au plan national de lutte contre les stupéfiants, les forces de l'ordre sont fortement mobilisées pour démanteler les points de deal.

L'exigence de fermeté et d'efficacité s'est traduite par la progression de l'activité répressive et des saisies de stupéfiants de plus en plus fréquentes.

Les services se sont adaptés aux nouvelles pratiques des dealers, de moins en moins statiques et de plus en plus itinérantes (phénomène « uber shit ») avec une hausse des saisies de stupéfiants suite à des contrôles routiers suivis de perquisitions à domicile.

- **3 593 amendes forfaitaires délictuelles (AFD) ont été établies en 2021**, soit 19 % des AFD de l'agglomération.
- **36 points de deal ont été démantelés** depuis la mise en œuvre du plan en 2020. 55 points restent recensés à ce jour et font l'objet de contrôles visant à les éradiquer.
- **336 procédures ont été diligentées sur des points de deal** depuis le début de l'année (+56 % par rapport à 2021).



Le trafic de protoxyde d'azote

Depuis plusieurs années, la consommation de protoxyde d'azote a pris de l'ampleur dans les Hauts-de-Seine, particulièrement parmi les jeunes. Sa facilité d'accès et son bas coût contribuent à cette tendance, affectant la sécurité de nos concitoyens en particulier sur la route.

En plus de la modification de la réglementation existante par la loi du 1^{er} juin 2021, un arrêté préfectoral a été pris pour encadrer ce phénomène, les forces de police continuent d'exercer des contrôles sur ce produit qui peut être dangereux notamment en sécurité routière.

Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD- cumul 2021-2022)



FIPD - Délinquance : 1,3 M€

FIPD - Radicalisation : 600 000€

Prévenir et lutter contre la radicalisation

La vigilance des services de l'Etat à la sécurité de nos concitoyens reste constante dans les Hauts-de-Seine.

➤ Afin de prévenir les risques de passage à l'acte, d'individus violents, la préfecture dispose de deux instances : le *groupe d'évaluation départemental, de la radicalisation islamiste (GED)* et la *cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)*. Ces réunions régulières permettent de faire remonter les signaux faibles et concourent à accompagner de manière personnalisée plus de 2500 individus en voie de radicalisation depuis son installation en 2016.

➤ **29 communes ont également signé une charte de confidentialité pour renforcer l'échange d'informations** en matière de prévention de la radicalisation violente.

Lutter contre le séparatisme

*La lutte contre les atteintes aux principes républicains a été renforcée grâce à une approche transverse et interministérielle afin d'assurer le respect des valeurs de la République. **La cellule de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire se réunit en formation plénière 3 fois par an.** Cette formation plénière est complétée par des groupes opérationnels qui ont travaillé sur 200 entités de nature très différente (restaurant, librairies, salles de sport, salons de coiffure, cabinet de médecine prophétique, etc..).*

Cette souplesse d'organisation permet de détecter rapidement de nouvelles cibles et d'en réaliser le diagnostic, pour enfin dégager les moyens d'action utiles.

➤ **La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République** a doté l'Etat de nouveaux instruments de prévention et de lutte contre le séparatisme.

➤ **Des formations aux valeurs républicaines** sont organisées par la préfecture **pour les agents de l'Etat, mais aussi pour les collectivités territoriales**, les personnels d'établissements scolaires et les professionnels en contact avec les jeunes. Ce dispositif a **permis de former 2882 personnes depuis 2016.**

Prévenir et lutter contre les violences conjugales

Dans le département des Hauts-de-Seine, **le comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié à la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales**, coprésidé par le préfet et le procureur de la République, permet d'être mobilisé avec l'ensemble des partenaires contre ces violences et de réaliser un bilan des actions du Grenelle de 2019 portées en matière de protection, de mise en sécurité et de prise en charge des victimes. Cette instance est en articulation avec le comité de pilotage relatif aux violences intrafamiliales (COPIL VIF) présidé par les services de Justice.

En 2021, la réunion de l'instance a permis de dresser un bilan d'actions locales, telles que :

- **Le déploiement de formations spécifiques aux violences conjugales à destination des services de police** mises en place par la DTSP 92 avec les associations spécialisées et l'intervention de magistrats du Parquet. En 2021, **20 formations** ont été dispensées localement.

- **La mise en place, le 5 février 2021, à l'entrée du commissariat de Nanterre d'un hygiaphone réservé aux victimes.** Dispositif unique en France, il est réservé aux victimes de violences conjugales afin de bénéficier d'un accueil spécifique garantissant une prise en charge rapide et confidentielle.

- **La consolidation des dispositifs d'accès à l'hébergement d'urgence des femmes victimes et de leurs enfants.** En 2021, 21 places ont été créées par l'UD 92 DRIHL, avec les partenaires, portant le nombre de places à 371. La création de nouvelles places en 2022, permet de comptabiliser sur le territoire **389 places pour les victimes de violences (violences conjugales : 340 et prostitution : 49).**

Afin de permettre à des **femmes victimes de violences conjugales de se maintenir dans leur logement**, une convention entre la Préfecture, le Parquet et une association judiciaire propose, **depuis août 2022, 12 places d'hébergement** dans le département pour **auteurs de violences conjugales avec un accompagnement socio-judiciaire.**

L'Etat s'engage dans le département à accompagner et subventionner ces dispositifs et actions. En 2021 et 2022 :

Le Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a cofinancé des projets, comme les formations des agents de police et les stages de responsabilisation pour auteurs pour un montant de **200 000 euros.**

Le plan pauvreté a subventionné des associations à hauteur de 100 000 euros pour l'accompagnement d'actions en faveur de publics vulnérables dont les femmes victimes.

Le travail partenarial avec les collectivités est, en outre, primordial. Il est pleinement ancré sur le territoire notamment avec :

Un protocole départemental d'action pour le repérage, la protection et l'orientation des femmes victimes de toutes formes de violences au sein des maternités des Hauts-de-Seine, en lien étroit avec le conseil départemental. En 2021, un avenant à la convention a été réalisé. En 2022, une nouvelle convention triennale est déployée.

Le financement d'associations spécialisées en droits des femmes pour la mise en œuvre de **permanences juridiques et d'aide aux victimes** au sein des villes.

L'accompagnement des villes pour le déploiement de **contrats locaux de lutte contre les violences sexistes et sexuelles.** Le 25 novembre 2021, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, **la préfète déléguée pour l'égalité des chances** a signé avec la **ville de Châtillon** et les partenaires : **le deuxième contrat du département, après Suresnes en 2019.**



● ÉGALITÉ

RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET TERRITORIALE



Assurer un service public de proximité

L'Etat se mobilise pour soutenir et financer les projets des collectivités territoriales. Cette approche partenariale est essentielle pour une action de proximité au service des citoyens.

Déployer l'offre France Services sur tout le territoire

Annoncées en 2019 par le Président de la République, les services de l'Etat accompagnent les communes dans la labellisation des maisons France Services.

Les maisons France Services aident les usagers à réaliser leurs démarches pour assurer l'accessibilité des services, leur simplicité et lutter contre l'errance administrative, **en particulier dans les quartiers politique de la ville (QPV)**. Pour garantir leur déploiement, l'Etat apporte un soutien financier aux structures labellisées sous la forme d'une **subvention annuelle de 30 000 €**.

En 2021 et 2022, le réseau s'est étoffé :

- Ouverture de **10** maisons France Services
- Taux de couverture des communes QPV : **56%**
- Taux de couverture des quartiers reconquête républicaine (QRR) : **60%**
- Sur les 10 maisons France Services 3 sont en secteurs du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) : **30%**



Inauguration de la maison France Services de Fontenay-aux-Roses le 20 mai 2022 avec le maire, Laurent Vastel, et le sénateur Jean-Louis Bourlanges.



Renforcer le maillage territorial de l'offre de santé

Si les années 2021 et 2022 ont encore été marquées par la crise sanitaire du Covid-19, elles ont également été consacrées au développement de nouvelles offres de soin par l'Agence régionale de santé (ARS). Elles attestent de la forte dynamique des Hauts de Seine autour des sujets de santé.

Plusieurs actions phares œuvrent en ce sens :

→ Dans le cadre de la stratégie « Ma Santé 2022 », la **création des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS)** permet d'organiser l'offre de soin au sein de nouvelles structures. Grâce à l'investissement des services de l'Etat, le département des Hauts-de-Seine compte 6 CPTS en fonctionnement (**dont 4 signées en 2021**), 1 CPTS en phase d'ingénierie de projet et 11 projets en phase d'intention.

→ Afin d'améliorer la **prise en charge du handicap**, l'Etat a alloué **7,5 M€ pour soutenir 23 projets** et créer 305 solutions supplémentaires pour des places en établissement inclusif, la prise en charge des troubles du spectre autistique ou encore des habitats inclusifs.



Le Service National Universel (SNU)



Vecteur de transmission des valeurs de la République et de cohésion nationale, le service national universel (SNU) représente un enjeu majeur pour la jeunesse. Les services de l'Etat œuvrent pour son déploiement dans le département, notamment en QPV.

Le SNU est un dispositif qui s'adresse à tous les jeunes, filles et garçons, âgés de 15 à 17 ans et de nationalité française. Il vise à impliquer davantage la jeunesse dans la vie de la Nation, à promouvoir la notion d'engagement et à favoriser un sentiment d'unité nationale autour de valeurs communes.

En 2021, dans un contexte encore très empreint de la crise sanitaire, 107 jeunes alto-séquanais se sont portés volontaires, dont 7% issus des QPV, soit une hausse de 116% en un an. Les efforts mis en œuvre par les services de l'Etat ont permis une montée en puissance du dispositif en 2022. Avec 858 jeunes inscrits au 09 juin 2022 et 115 en liste complémentaire, **le nombre de jeunes inscrits au SNU a été multiplié par 8.3 sur le département en un an.**



Faciliter l'accès au logement et le renouvellement urbain

Améliorer l'accès au logement

En termes de construction de logements, après une année 2020 marquée par la baisse de autorisations avec 10 300 logements suite à la crise sanitaire, l'année 2021 a permis le rebond des autorisations d'urbanisme à hauteur de 11 600 logements sur une trajectoire positive.

En 2021, le taux de logement social a progressé de 28,34 % à 28,56 %, représentant 210 000 logements sociaux avec cependant de fortes disparités infra-départementales, avec des taux variant de 6,58 % à 67,67 %. 18 communes demeurent déficitaires contre 19 en 2020, la commune de Rueil-Malmaison ayant atteint le seuil de 25 %. Parmi ces 18 communes, 7 communes demeurent en situation de carence. Le nombre total de logements manquants pour que chacune des communes déficitaires atteigne 25 % s'élève à près de 24 000 et demeure ainsi élevé. En termes de nouvelles opérations, en 2021, ce sont 2 900 agréments de logements sociaux qui ont été délivrés, soit un niveau d'avant crise sanitaire mais encore très en-deçà des enjeux du territoire.

L'année 2021 a également permis la reprise des attributions dans le parc locatif social pour atteindre les niveaux d'avant crise sanitaire, dans un contexte de demande en progression depuis 2015. La pression de la demande en logements sociaux reste ainsi importante avec près de 10,5 demandes pour une attribution.

Quant aux **attributions aux ménages reconnus prioritaires**, elles **progressent à hauteur de 29,7 %** dans les Hauts-de-Seine en 2021 mais restent en-deçà des obligations fixées à chacun des réservataires.

Dans ce cadre, en plus des dispositifs spécifiques d'accompagnement vers le logement, la mise en œuvre de la **gouvernance intercommunale des attributions de logement** progresse également avec 2 établissements publics territoriaux sur 4 ayant adopté une convention intercommunale d'attribution en 2021, devant permettre ainsi d'atteindre sur ces territoires les objectifs fixés en matière de logement des publics prioritaires.

Soutenir le renouvellement urbain des quartiers

L'Etat déploie une action volontariste dans les 21 QPV du département afin de développer la mixité de peuplement, la rénovation des équipements publics et le développement de l'activité économique.

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), l'action de l'Etat en faveur des habitants des QPV se traduit par **l'accompagnement de 9 quartiers dont les 3 derniers ont été validés par l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU) en 2021 et 2022 : la Butte Rouge à Chatenay-Malabry, le centre ville et la Caravelle à Villeneuve-la-Garenne et les Canibouts à Colombes.**

Le montant cumulé des concours financiers de l'ANRU sur le département s'élève à ce jour à hauteur de **308 M€** dont 192 M€ de subventions et 116 M€ de prêts bonifiés pour un coût total d'investissement de près d'un milliard d'euros (*hors la Caravelle- Villeneuve la Garenne qui reste en attente de notification*).



Le 11 juillet 2022, le préfet Laurent Hottiaux, le maire de Gennevilliers Patrice Leclerc, le président de l'EPT Boucle nord de Seine, la directrice générale de l'ANRU, Anne-Claire Mialot, le directeur régional d'Action Logement et le directeur territorial Yvelines/Hauts-de-Seine de la Banques des Territoires ont signé la convention de renouvellement urbain du quartier des Agnettes financée par l'ANRU.



Développer les actions en faveur des quartiers prioritaires

Une présence active sur le terrain

La politique de la ville dans les Hauts-de-Seine, se déploie dans 21 quartiers prioritaires, répartis sur 9 communes, incluant 103 151 habitants. Elle s'est traduite en 2021, par des financements à hauteur de 5,8 millions d'euros tous dispositifs confondus, auxquels il faut ajouter 5,7 millions d'euros d'abattements de taxe foncière sur la propriété bâtie, bénéficiant aux bailleurs sociaux, en contrepartie d'actions de proximité dans les quartiers.

Le niveau de vie dans ces quartiers justifie une approche multidimensionnelle et ciblée, visant à créer des opportunités pour les habitants dans tous les domaines : l'éducation, l'emploi, le logement, l'accès au sport et à la culture. Sur le terrain, six délégués du préfet assurent une présence quotidienne, en lien avec les collectivités territoriales et les associations. A leurs côtés sur le terrain, plus de 70 adultes-relais sont financés par l'Etat pour assurer des missions de médiation et promouvoir les valeurs républicaines.

Les conseils territoriaux de la politique de la ville

Deux conseils territoriaux de la politique de la ville ont été organisés dans les Hauts-de-Seine, en avril et en novembre 2021. Présidées par le Préfet, ces deux instances ont permis aux services de l'Etat de présenter aux représentants des collectivités territoriales, aux partenaires professionnels et associatifs **le déploiement et le suivi des mesures annoncées par le Premier ministre dans le cadre du comité interministériel des villes avec deux thématiques phares : l'éducation et l'emploi.**



Développer les Cités éducatives

Au titre des dispositifs emblématiques présentés lors du CIV, le Premier ministre a annoncé la poursuite du déploiement **des Cités éducatives** sur l'ensemble du territoire national afin d'atteindre le chiffre de 200 Cités éducatives en 2022.

Dans ce contexte, après la labellisation de la Cité éducative de Gennevilliers en 2018, le quartier du Parc à Nanterre fait partie des 45 territoires sélectionnés pour être labellisé Cité éducative et bénéficie d'un soutien financier de l'Etat de 1 290 000 € sur trois ans.

Les Cités éducatives ont pour ambition d'intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Il s'agit ainsi d'une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'Etat, des collectivités, associations, et habitants.

Poursuivant son soutien et l'accompagnement des villes dans la labellisation de leurs projets, **deux autres Cités éducatives ont été labellisées en 2022 :**

- Villeneuve-la-Garenne
- Colombes.

Développer les Cités de l'emploi

Les **thématiques de l'emploi et de l'insertion professionnelle** sont des enjeux majeurs de la politique de la ville. Les cités de l'emploi viennent compléter l'arsenal des dispositifs politiques de la ville pour répondre aux besoins des habitants en QPV. Expérimentées depuis mars 2020, les **Cités de l'emploi** proposent une collaboration renforcée des opérateurs de l'emploi, institutionnels et associatifs, pilotées par le préfet de département, pour garantir aux habitants des QPV les mêmes opportunités d'insertion que l'ensemble de la population.

Dans les Hauts-de-Seine, **deux Cités de l'emploi ont été labellisées en 2021 :**

- Gennevilliers
- et Villeneuve-la-Garenne.



Les bataillons de la prévention

A la suite du CIV du 29 janvier 2021, le quartier du Petit Nanterre a été sélectionné avec 44 autres QPV sur le territoire national par le ministère de la ville pour le déploiement des « bataillon de la prévention ». Ces bataillons tendent à renforcer les moyens humains déployés dans les QPV pour prévenir la délinquance. Ainsi, quatre éducateurs spécialisés et quatre adultes-relais forment des binômes dédiés à la prévention spécialisée dans ce quartier prioritaire. Ils assurent des missions de médiation et de prévention de 19h00 à 01h00 du matin.

Grâce à leur présence, les binômes participent à la sécurité du quartier en soirée et créent du lien en orientant les jeunes vers les structures d'accueil et d'accompagnement compétentes. Une quinzaine de jeunes ont déjà ainsi pu être orientés par le bataillon.



Le plan régional d'insertion de la jeunesse

Ce dispositif de grande ampleur vise à repérer les jeunes en difficulté d'insertion (sans emploi, sans études et sans formation), afin de leur proposer un accompagnement individuel renforcé en les orientant vers les dispositifs adéquats.

En 2021 et 2022 dans les Hauts-de-Seine : 5 nouveaux PRIJ sont venus renforcer le maillage territorial existant. Il bénéficie désormais à 8 des 9 communes QPV du département (Antony, Bagneux, Nanterre, Gennevilliers, Asnières-sur-Seine, Clichy, Villeneuve-la-Garenne et Colombes).

Plus de 958 jeunes ont déjà été accompagnés depuis le lancement du dispositif en 2018.



• Jeux Olympiques 2024

L'Etat engagé dans la préparation des jeux olympiques 2024



Préparer les Jeux-Olympiques 2024

Alors que le département des Hauts-de-Seine accueillera deux épreuves des JO 2024, les services de l'Etat s'impliquent pour garantir la tenue de épreuves dans de bonnes conditions mais aussi travailler sur les quatre thématiques prioritaires définies par Paris 2024 : le sport à l'école ; l'emploi et l'insertion ; l'excellence environnementale, et le handicap et l'accessibilité.

Accueillir les sites olympiques

→ Plusieurs épreuves sportives auront lieu dans le département :

- Les épreuves de natation et para natation et les finales de waterpolo avec l'installation temporaire de deux bassins olympiques à Paris-La-Défense ARENA à Nanterre.
- Les épreuves de Hockey sur Gazon au stade Yves du Manoir à Colombes. **Le stade Yves du Manoir qui accueille 100 ans plus tôt la cérémonie d'ouverture des 8ème Jeux de 1924.**
- 9 communes seront traversées par l'épreuve de cyclisme et le marathon.

→ 20 communes, labélisées centre de préparation aux Jeux (CPJ), sont candidates pour accueillir des athlètes se préparant avant les épreuves.

→ 3 sites d'entraînement :

- La piscine olympique de Colombes
- Le stade Louis Boury de Gennevilliers pour le football
- Le stade du parc pour arbitres de football à Rueil-Malmaison.

Pose de la première pierre du stade Yves du Manoir à Colombes en présence du président du Comité d'organisation des Jeux de 2024, du Préfet des Hauts de Seine, du président du Conseil départemental et du Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



Les financements de l'Agence nationale du Sport ont permis de financer des équipements sportifs qui profiteront aux altoiséquannais

- ✓ Au CREPS de **Châtenay-Malabry** : 410 000€ pour la couverture de terrains de beach-volley
- ✓ À **Issy-les-Moulineaux** : 160 000€ pour aménager deux salles de sports collectifs à la "Cité des sports"
- ✓ À **Villeneuve-la-Garenne** : 120 000€ pour les aménagements PMR (personne à mobilité réduite) des vestiaires du gymnase Philippe Cattiau
- ✓ À **Bourg-la-Reine** : 500 000€ pour l'extension du gymnase des Bas-Coquarts

Au Plessis-Robinson: 75 000€ pour le changement de revêtement de sol de la salle de sports collectifs de l'Espace Omnisports



La préfecture transcrit localement la dynamique des Jeux afin qu'ils bénéficient durablement au département

Au-delà de l'évènement sportif, les Jeux Olympiques constituent aussi un levier pour le développement de la pratique sportive et de transmission des valeurs du sport, pour renforcer la cohésion territoriale, l'insertion des jeunes et l'engagement citoyen. La préfecture a mis en place un comité de pilotage qui se réunit tous les trimestres. Le premier s'est tenu en novembre 2021 sous la présidence du président du comité d'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024, du Préfet, du Président du Conseil départemental et du Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques. Depuis 4 comités ont été tenus afin de traiter toutes les questions liées à :

↳ **L'emploi et l'insertion avec des dispositifs innovants**, principalement dans les secteurs de la sécurité, l'hôtellerie et restauration, le nettoyage et la logistique, tels que :

- les Job dating permettant de mettre les entreprises en lien avec les personnes en recherche d'emploi ;
- les clauses d'insertion dans les marchés relevant des Jeux ;
- le bénévolat.

↳ **La jeunesse, le sport et la santé avec les programmes :**

- « 30 minutes d'activité physique quotidienne » ;
- le tour olympique dans les Hauts de Seine ;
- le sport Handicap.

↳ **L'accessibilité des sites en vélo avec le développement des pistes cyclables**, pour lequel le déploiement du plan vélo fait partie des réformes prioritaires portées par le Préfet, en appui des collectivités du département.

↳ **L'aménagement du territoire** : notamment à Villeneuve la Garenne avec l'enfouissement en galerie souterraine de 2400 m de lignes à haute tension alimentant le village Olympique de Saint-Denis, libérant ainsi un important foncier pour une opération d'aménagement d'envergure qui profitera à la commune et aux riverains.

Les olympiades culturelles sont animées par les collectivités des Hauts de Seine, mais aussi par les services de l'Etat, grâce au projet pluriannuel de convention Olympiade Culturelle entre Nanterre et Colombes pour porter des actions croisées "**art et sport**" participatives. D'autres projets plus spécifiques sont également suivis par les services de l'Etat dans le département comme "L'Odyssée" du Petit Bain, portée par la Guinguette Pirate qui concerne tout l'axe fluvial 93, 92, 94 et Paris.

En outre, la manufacture de Sèvres s'engage résolument dans ces olympiades (exposition des œuvres des collections Sèvres en lien avec le sport, animations et invitation d'un artiste à créer une œuvre JOP à la manufacture) et le Théâtre de Nanterre Amandiers mène également une réflexion pour intégrer ces olympiades dans sa programmation de la saison 2023-2024.

Les actions de dépollution de la Seine en vue des épreuves

Certaines épreuves des Jeux sont appelées à se dérouler sur la Seine. Plusieurs actions afin de réduire la pollution de l'eau en Seine ont été initiées par la préfecture et portées par le conseil départemental et l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris comme la mise en conformité des branchements en matière d'assainissement. Elles permettront d'améliorer la qualité bactériologique de l'eau, avant la fin de l'année 2023. Les communes concernées sont : Antony, Châtenay-Malabry et Bourg-la-Reine (désignées par le décret du 31 janvier 2022 comme territoires dont les rejets d'eaux usées et pluviales ont une incidence sur la qualité de l'eau pour les épreuves olympiques de nage en Seine).



La préfecture a mis en place, avec le délégué interministériel des Jeux olympique, un Comité de pilotage, réuni tous les trimestres avec l'ensemble des acteurs et des communes concernées. Le premier s'est déroulé le 29 novembre 2021 sous la présidence du président *du comité d'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024, Tony Estanguet*, du Préfet, du président du Conseil départemental et du Délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.



AMÉNAGEMENT ACCOMPAGNER LES GRANDS PROJETS DU TERRITOIRE

Le quartier d'affaires de Paris La Défense

À l'occasion du renouvellement de sa gouvernance en 2020, l'établissement public local Paris la Défense (PLD) a entrepris une démarche de réflexion autour de sa « raison d'être », étape importante dans la mise en place d'une stratégie renouvelée pour l'établissement.

Dans ce contexte, les services de l'Etat, qui sont notamment chargés des autorisations d'urbanisme, ont entrepris en 2021, la rédaction d'une note d'enjeux dressant un panorama complet des politiques publiques portées par l'État pour ce territoire. Ce travail collaboratif a permis à l'établissement de devenir un lieu d'expérimentation innovant, respectueux de l'environnement et favorisant la mixité fonctionnelle et sociale (y compris en y développant une offre de logements notamment sur les secteurs aux franges de la Défense et sur la ZAC Seine Arche).

Trois conventions d'objectifs (végétalisation de la dalle, reconnexion des quartiers Bellini-Arago et Seine-Arche) **ont ainsi été signées** depuis dans ce sens. L'État a par ailleurs été étroitement associé à l'APUI « Empreintes », appel à projets de PLD qui vise des projets mixtes et plus de liens entre le quartier d'affaires et la ville sur cinq

Le projet de la ZAC des Papeteries à Nanterre

Le projet d'aménagement de la ZAC a été créé en 2017 sur la base d'un programme négocié avec l'Etat avec principalement une vocation économique. La reconversion doit permettre l'implantation d'un campus tertiaire, d'un parc d'activités ainsi que des espaces verts de loisirs. Les travaux ont débuté en 2020 pour une livraison des cinq nouveaux immeubles prévue fin 2022.

Le projet de la ZAC des Groues

Ce projet vise à créer le 11ème quartier de Nanterre pour accueillir à terme 12 000 emplois et 10 500 nouveaux résidents. Il s'intégrera au réseau de transport (RER E dès 2023, futur ligne 15) et sera connecté à La Défense ainsi qu'aux structures d'enseignement supérieur. En décembre 2021, Paris-La-Défense a acquis les terrains du site des Groues qui appartenaient à la SNCF pour mener les opérations.

Le Projet Urbain Partenarial (PUP) Charlebourg

Localisée au sein de l'OIN Nanterre-La Garenne Colombes, **le projet urbain partenarial (PUP)**, dont l'arrêté a été signé le 14 mars 2019 entre Nexity, Paris La Défense, la ville de la Garenne-Colombes et l'État, fait suite à la cession des terrains PSA sur la commune de La Garenne Colombes. Le programme initial envisagé prévoyait 260 000 m² de SDP dont l'aménagement d'un campus tertiaire (siège d'Engie), un dépôt bus RATP et des logements et des équipements.

Si le chantier du siège d'Engie est en cours suite à la délivrance du permis de construire, la crise sanitaire nécessite cependant de repenser une partie de la programmation : l'année 2022 a permis d'étudier différents scénarios et l'année 2023 devrait permettre à tous les acteurs concernés d'arrêter une nouvelle programmation, permettant l'émergence d'un nouveau quartier mixte et ambitieux.

La cité-jardin de la Butte-Rouge

Emblématique du concept de cité jardin développé au début du XX^{ème} siècle, le quartier de la Butte rouge, construit entre 1930 et 1960 à Châtenay-Malabry sur un site de 70 ha, est labellisé architecture contemporaine remarquable (ACR) depuis 2008. Il rassemble 10 000 habitants et 3300 logements.

Le quartier fait face à plusieurs enjeux sur les volets logements, renouvellement énergétique ou encore emprise des voitures sur les espaces extérieurs. Il est par ailleurs identifié comme prioritaire au titre de la politique de la ville sur deux tiers de sa superficie. Afin de conduire une première intervention sur un secteur prioritaire au titre de la politique de la ville de 900 logements la cité jardin bénéficiera d'un soutien de l'ANRU à hauteur de 30M€. Le projet est désormais entré dans sa phase opérationnelle.

Par ailleurs, dès 2020 les services de l'Etat et la ville ont travaillé à une modification du PLU de Châtenay-Malabry, conduisant à la protection d'une partie des bâtiments remarquables, et à l'inscription de prescriptions patrimoniales à respecter dans les interventions en rénovation ou en démolition/reconstruction.

En 2021, les partenaires ville, État, EPT et bailleur ont signé un protocole, cadrant les travaux à mener et actant la désignation d'un urbaniste coordonnateur du projet d'ensemble, en charge des études pour la création du site patrimonial remarquable. En décembre 2021, le paysagiste urbaniste coordonnateur Wald a été désigné. En mars 2022, trois puis deux binômes d'agences d'architectes ont été missionnées pour étudier des projets sur deux îlots tests. Le rendu des travaux d'esquisses des deux équipes restantes a été présenté fin novembre 2022 et une équipe a été retenue par un jury associant l'ensemble des partenaires.



Le Hangar Y : un site emblématique

Le Hangar Y est le plus ancien hangar à dirigeables conservé au monde et présente encore l'essentiel de ses caractéristiques d'origine. Typique de l'architecture industrielle du XIXème siècle, il a été classé au titre des monuments historiques le 4 juin 2000. **Sa rénovation passe par une collaboration inédite entre l'Etat et le secteur privé par la signature d'un bail emphytéotique administratif de valorisation (BEAV)** le 30 octobre 2018 entre l'Etat et le groupe Culture et Patrimoine et la Fondation Art Explora autorisant à prendre à bail pour une durée de 35 ans le HY et l'étang de Chalais.

C'est la 1^{ère} fois que le ministère de la culture confie à un opérateur privé le soin de restaurer et valoriser un édifice appartenant à l'Etat et classé au titre des monuments historiques. La rénovation de l'édifice a nécessité d'importants travaux entre le repreneur et la DRAC dans le cadre d'un comité de suivi prévu par le bail et du contrôle scientifique et technique exercé par la DRAC (CRMH) afin d'améliorer qualitativement le projet de création du pignon nord ainsi que le projet d'aménagement des abords de l'Etang de Chalais.

Il devient un lieu d'expositions et d'événements, avec un espace pour des événements culturels et musicaux. Le Hangar Y a fait l'objet d'une pré-ouverture en octobre 2022 et sera inauguré au printemps 2023 suite à la finalisation de la construction d'un restaurant et d'un bâtiment secondaire.

Cette rénovation s'inscrit dans un projet plus vaste. Le 17 juin 2022, cet alignement et l'ensemble du parc de Meudon ont été classés domaine national comme ceux de Saint-Cloud et de Rueil-Malmaison dans le cadre de la création du Domaine national de Meudon par décret du 17 juin 2022 et permet de lancer la reconstitution de la Grande Perspective.

Les Etangs de Corot

Les étangs de Corot, **site classé**, ont été conçus pour créer des retenues d'eau visant à assurer l'alimentation du domaine de Saint-Cloud et collecter les apports pluviométriques du bassin versant de la forêt de Fausses Reposes. Les retenues d'eau sont assurées par deux barrages : le barrage amont et le barrage aval.

Le Centre des Monuments Nationaux a réalisé un diagnostic approfondi des barrages, l'élaboration d'une étude des dangers ainsi qu'une assistance à maîtrise d'ouvrage dans la perspective de travaux de sécurisation. L'étude de 2017, complétée en 2018, a mis en évidence des signes de défaut d'étanchéité et de circulation d'eau à l'intérieur des barrages. L'absence d'ouvrages de surverse (déversoir) sur les deux barrages présentait un risque en augmentant la probabilité de rupture. **Au regard de tous ces éléments et sous la coordination des services de l'Etat, des mesures d'urgences puis des travaux de sécurisation ont été prescrits.** Suite à différentes autorisations préfectorales, les travaux ont débuté en septembre 2019 et se sont achevés en décembre 2020 s'agissant du vieil étang et du barrage amont.

Les travaux sur l'étang neuf et le barrage aval ont débuté en septembre 2020 et sont en majeure partie réalisés. Les travaux restant à réaliser doivent en effet être effectués sur un terrain propriété de GECINA. Après de nombreuses discussions la solution finalement retenue a été celle de l'expropriation de GECINA au profit du CMN au moyen d'une DUP. Après enquête publique, la DUP a été signée le 20 septembre 2022. Le 26 septembre, le juge de l'expropriation a rendu une décision favorable. Les discussions entre le Ministère de la Culture et GECINA se poursuivent sur le montant de l'indemnisation.



Accompagner la réalisation du Grand Paris Express

Face à la saturation des réseaux de transports routiers et à la hausse de la pollution atmosphérique sur le territoire, les services de l'Etat œuvrent pour le développement des transports décarbonnés tout en améliorant la qualité de vie dans les nouveaux quartiers. Le Grand Paris Express, projet structurant pour le département, y contribuera de manière déterminante.

L'Etat a poursuivi son travail pour accompagner les travaux de réalisation des infrastructures des lignes 15 Sud et 15 Ouest, et engager une **démarche de vitalisation des quartiers de gare** du Grand Paris Express. Ainsi, plusieurs actions ont été menées :

↳ **La charte des quartiers de gare** : organise un diagnostic et des actions partagées entre l'Etat et les collectivités. 2 chartes ont déjà été signées pour la ligne 15 Sud (Fort d'Issy-Vanves-Clamart et Bagneux) et 2 ateliers se sont tenus pour la gare de Châtillon-Montrouge.

↳ **Au niveau local, un sous-préfet référent, a été désigné** pour chaque quartier de gare. Il s'agit du sous-préfet de Boulogne-Billancourt et Antony pour les quartiers de gare de la ligne 15 sud et du Secrétaire général pour la ligne 15 ouest.

↳ **Sur la ligne 15 sud, trois gares ont installé leur comité de gare fin 2021** : Châtillon-Montrouge, Issy RER, Bagneux et Fort d'Issy-Vanves-Clamart. **Sur la ligne 15 ouest**, la démarche a été engagée, avec l'installation du comité de gare des Grésillons et des Agnettes en septembre 2022. Pour la gare d'Antony, seule gare de **la ligne 18** dans le département, le comité a été installé en mai 2022.



La création du musée – mémorial des victimes du terrorisme

Ce projet annoncé par le Président de la République et initié par les travaux de préfiguration du professeur Henry Rouso, aura une double vocation : un lieu de commémoration et un musée pour assurer la transmission historique. Son ouverture au public est prévue pour 2027.

Au début de l'année 2021, il a été décidé d'implanter le musée national des victimes du terrorisme dans l'École de plein air de Suresnes, sur la partie supérieure du site. En parallèle, l'INSHEA, qui occupe actuellement une parcelle en contrebas du site, à vocation à déménager, et libérer une parcelle que l'Etat souhaite valoriser.

Le centre administratif départemental

A l'approche du cinquantenaire du centre administratif départemental, le projet de rénovation de ce bâtiment emblématique, conçu par André Wogenscky, a connu des avancées majeures. Après son passage en commission nationale de l'immobilier public, le projet a obtenu le label du directeur de l'immobilier de l'Etat au premier semestre 2022. En fin d'année 2022, il a été confirmé par Matignon, ce qui a permis d'engager la phase plus opérationnelle qui rendra à ce bâtiment, symbole du patrimoine de l'architecture des années 70, son caractère exemplaire. La rénovation en profondeur du bâtiment visera des performances énergétiques ambitieuses, au-delà des objectifs du décret tertiaire, et permettra de repenser l'accueil des usagers et les espaces de travail. Ce projet sera mobilisateur pour les services de l'Etat dans le département et l'ensemble du site rénové sera livré en 2028.

ENVIRONNEMENT

ASSURER LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Concernant le développement des énergies renouvelables en alternative des énergies fossiles, l'année 2022 a permis l'émergence ou l'avancée de plusieurs projets significatifs.

Le potentiel géothermique est réel sur l'ensemble du département des Hauts-de-Seine, de la géothermie de surface jusqu'à la nappe du Dogger avec :

- des projets à faible profondeur, parfois relevant du régime de l'autorisation comme l'arboretum de Nanterre par exemple (nappe de la Craie - 65m) ;
- des installations sur aquifères intermédiaires (albien-néocomien) à Issy-les-Moulineaux dont l'arrêté d'exploitation a été signé en novembre 2022 ;
- la nappe du Dogger dans le sud du 92 a fait l'objet de plusieurs projets qui ont connu des avancées importantes en 2022 : Meudon, Malakoff, Fontenay-aux-Roses ou encore Châtenay-Malabry. La réalisation d'un doublet à Rueil-Malmaison fin 2022 permet de confirmer l'opportunité d'étudier le développement des réseaux de chaleur alimentés par la géothermie sur l'ensemble du département.

Le photovoltaïque représente la principale piste de développement de la production électrique dans le département. Les gisements de parkings, de toitures industrielles, commerciales ou d'activités et de sites dégradés sont importants et devront être utilisés pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

Enfin, plusieurs projets de distribution voire de production d'hydrogène ont donné lieu à des échanges préalables à la constitution de dossiers entre les services de l'Etat et des porteurs de projets.

L'autre enjeu de la transition énergétique est la sobriété énergétique, avec la rénovation énergétique des logements et celle des locaux tertiaires. Le concours CUBE Paris La Défense illustre l'ambition de l'établissement public Paris La Défense et de l'Etat en fédérant des acteurs engagés pour la transition énergétique sur le quartier d'affaire.



● PROXIMITÉ : UNE ACTION PUBLIQUE MODERNISÉE

L'actualité des sous-préfectures

Les deux sous-préfectures des Hauts-de-Seine, à Boulogne-Billancourt et Antony, mènent au quotidien une action concrète au service des territoires et de leurs habitants.

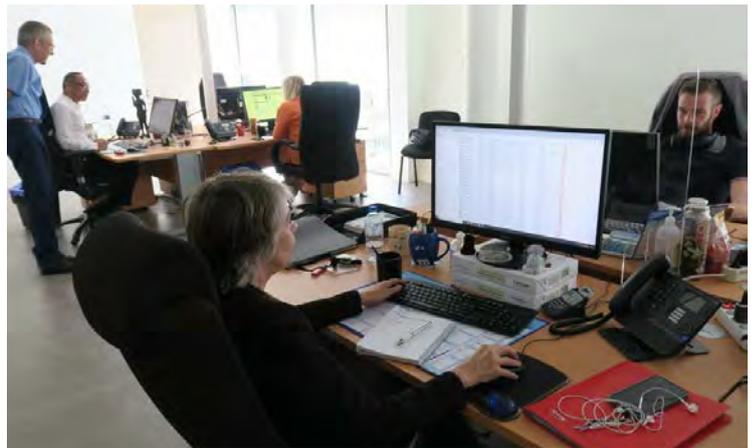


La mobilisation de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt pour les demandes de titres d'identité

Entre juin 2021 et 2022, les demandes de nouveaux titres ou de renouvellements de ceux-ci ont augmenté de 72% dans les Hauts-de-Seine. L'action commune et massive des services de l'Etat et des mairies permet de répondre à cette situation inédite.

Pour faire face à cette hausse exceptionnelle dans les services délivrant les cartes d'identité et passeports, la sous-préfecture de Boulogne a pris une série de mesures permettant de maîtriser le délai d'instruction par son CERT à 11,5 jours en juin 2022 contre une moyenne nationale de 22 jours.

Les communes ont également pris des mesures significatives tandis que **le préfet a déclenché un plan d'urgence** avec la création d'un centre temporaire et la **proposition de mise à disposition d'équipements supplémentaires pour 22 communes** des Hauts-de-Seine. Ainsi le délai moyen de prise de rendez vous en mairies est passé de 83 jours en avril 2022 à 32 jours en moyenne en octobre 2022.



Les agents de la sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, en présence du sous-préfet d'arrondissement M. Philippe Maffre. (24 juin 2022)



L'ouverture de la nouvelle sous-préfecture de Boulogne-Billancourt

Après d'importants travaux, la sous-préfecture a déménagé le 14 décembre 2021. Ce nouvel espace améliore les conditions de travail et a permis de repenser l'accueil des usagers.



La nouvelle sous-préfecture de Boulogne-Billancourt, le 3 mars 2022.



Une administration au service des usagers : la démarche qualité des sous-préfectures d'Antony et Boulogne-Billancourt

L'engagement de cette démarche qualité (« qual-e-pref ») dès 2019 a permis d'améliorer en continu le service rendu aux usagers. Grâce aux mesures prises, la part des usagers satisfaits par les informations disponibles en ligne a augmenté de 17% entre 2021 et 2022 à Antony et de 20% à Boulogne-Billancourt. **Plus de 90% des usagers ont été satisfaits par la qualité de l'accueil dans les deux sous-préfectures.**



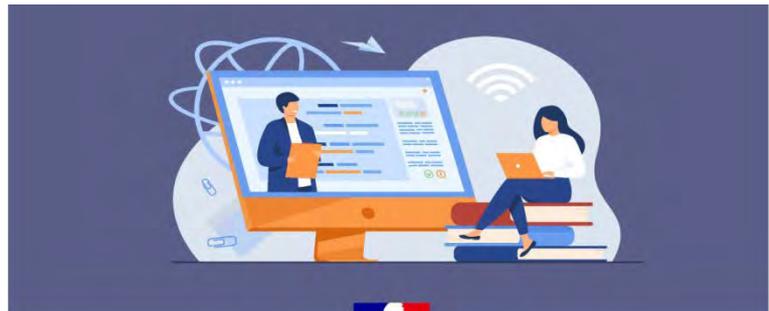
Simplifier les démarches en ligne des usagers

Les services de l'Etat dans les Hauts-de-Seine évoluent sous l'effet de la transformation numérique afin de simplifier les démarches des usagers mais également de mieux les accompagner.

Le développement de l'offre dématérialisée pour les étrangers

Depuis 2020, la simplification des démarches « étrangers » s'appuie sur la généralisation progressive du dépôt en ligne sur la plateforme nationale ANEF (Administration Numérique pour les étrangers en France).

Les titres de séjours étudiant et les passeports talents ont migré sur la plateforme en 2020 et 2021 puis les ressortissants européens en septembre 2022. Ce déploiement progressif se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2022 puis en 2023 afin d'arriver au dépôt dématérialisé de l'ensemble des titres de séjour.



Réservation en ligne des dates d'examen de permis de conduire

Depuis octobre 2022, les candidats au permis de conduire peuvent réserver eux d'examen sur « RdvPermis », facilitant notamment les -mêmes leur date démarches des candidats libres.

L'accompagnement aux démarches numériques



Afin d'aider les usagers qui le souhaitent dans leurs démarches en ligne, les médiateurs numériques des préfectures et sous-préfectures accueillent les usagers sur les points d'accueil numérique afin de les accompagner pour le dépôt des dossiers de permis de conduire, certificats d'immatriculation et titres de séjour.



Les comités locaux d'usagers

Deux Comités locaux d'usagers professionnels « CLUPRO » ont été réunis en avril et décembre au cours desquels les participants ont souligné l'efficacité de la DDFiP notamment pour les remboursements de crédits d'impôts et le versement du FDS durant la crise.

La référente départementale de la relation à l'utilisateur a participé comme chaque année au Comité local d'usagers particuliers « CLUPART » organisé par la Préfecture et présenté à cette occasion l'organisation de l'accueil du public dans ses différentes composantes et les engagements Services Publics+, dispositif salué positivement par les participants.



La campagne déclarative des revenus d'avril à juin

Temps fort de l'année fiscale, la campagne déclarative des revenus d'avril à début juin, a été marquée par la consolidation des dispositifs existants que sont la déclaration automatique, dont le périmètre a été élargi, la déclaration en ligne, la poursuite de l'accompagnement du PAS, et par la montée en puissance de l'accueil à distance et l'accueil sur rendez-vous, physique et téléphonique.

La campagne des avis d'août à décembre

515 527 usagers renseignés pendant la campagne de recouvrement des impôts des particuliers





Élections : garantir le bon fonctionnement du processus démocratique

Les années 2021 et 2022 ont été exceptionnellement riches en échéances électorales (élections départementales, régionales, présidentielles et législatives). Les services de l'Etat ont veillé au bon déroulement des votes et à une remontée des résultats sécurisée.

Elections présidentielles :

↳ Un taux de participation atteignant 74,2% au 1^{er} tour sur 998 191 inscrits.

Elections législatives :

↳ **8 nouveaux députés sur les 13 élus ;**
↳ Un taux de participation de 52,1% au 2nd tour, en hausse 5,5% par rapport à 2017.

Elections départementales :

↳ **46 conseillers départementaux élus**, issus des 23 cantons des Hauts-de-Seine ;
↳ Réélection du Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, M. Georges SIFFREDI ;
↳ Un taux de participation de 37% pour les élections départementales et régionales.

Elections régionales :

↳ 209 conseillers régionaux élus.



Innover pour communiquer avec les citoyens

L'Etat développe sa communication sur tous les canaux, y compris les réseaux sociaux pour informer les citoyens de son action et mener des campagnes de sensibilisation.

Moderniser la communication est essentiel pour toucher l'ensemble des citoyens, y compris les plus jeunes, et maintenir un lien au quotidien avec les habitants de Hauts de Seine.

Campagne de sensibilisation à la sécurité routière



Préfet des Hauts-de-Seine @Prefet92

A vos 📷!

Nous lançons aujourd'hui un concours photo pour encourager tous les usagers de la route à réfléchir sur la #sécuritérouitière

📧 Envoyez une photo et un slogan par mail

📅 Jusqu'au 10 octobre

➡ Toutes les infos : bit.ly/3cPIJc5





Innové dans l'accueil des ressortissants étrangers



Accueil des usagers

Les services **séjour** de la préfecture et des sous-préfectures ont délivré 53 000 titres (50 730 en 2020)

Le **guichet unique des demandeurs d'asile** a enregistré 4 389 demandes en 2021, contre 3 397 en 2020 avec un délai d'enregistrement inférieur à 3 jours.

Quant à la **plateforme de naturalisation**, elle a enregistré 7374 demandes en 2021, soit une forte hausse par rapport à 2020 (4 767 demandes). En outre, 5 483 décrets de naturalisation ont été remis aux usagers en 2021.



Dématérialisation des demandes de naturalisation

Les services de l'Etat s'engagent et innove pour simplifier les démarches administratives des usagers.

Depuis 2017, la préfecture des Hauts-de-Seine s'est engagée comme expérimentateur pour le déploiement de la dématérialisation des demandes de naturalisation. L'objectif de la dématérialisation est de permettre à l'utilisateur de télétransmettre son dossier par voie électronique à la préfecture et de ne venir en préfecture que pour son entretien d'assimilation.

L'immigration professionnelle qualifiée

4136 demandes de titres de séjour « **passports talents** » réalisés via le dépôt dématérialisé en 2021 soit 30% de l'activité nationale



La création de la plateforme main d'œuvre étrangère (PFMOE)

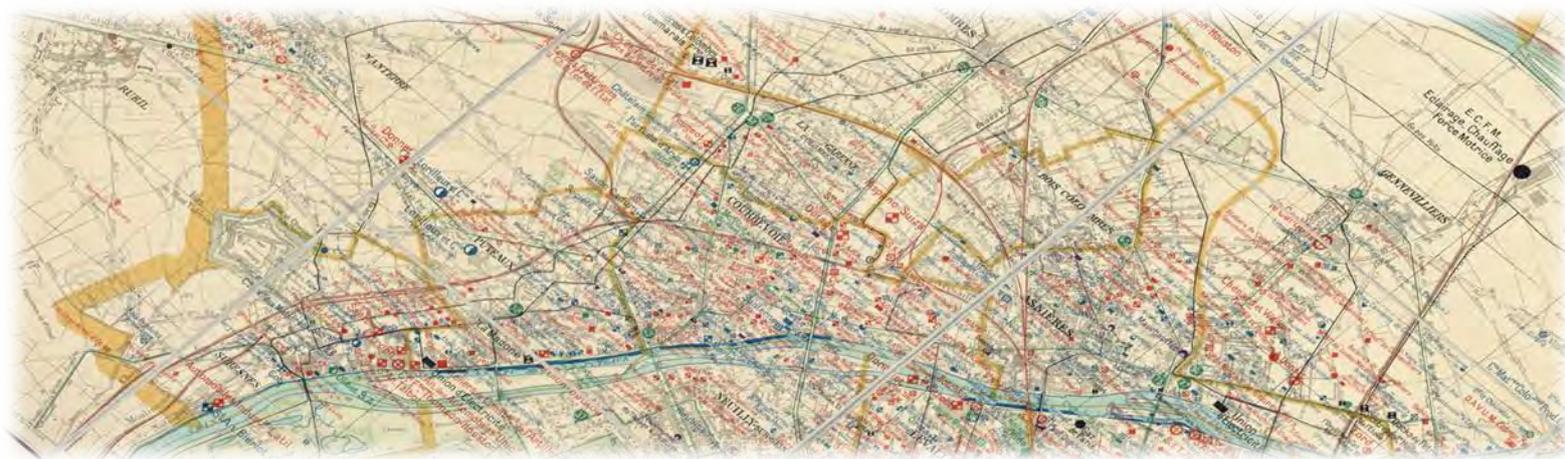
Dans le cadre de la nouvelle organisation territoriale de l'Etat, la création de la plateforme le 1^{er} avril 2021 doit permettre de mieux orienter les flux de l'immigration professionnelle vers les métiers en tension et de simplifier les demandes d'autorisation de travail.

La plateforme MOE du département des Hauts-de-Seine est également compétente pour : Paris, les Yvelines et la région Centre Val-de-Loire.

80 000 demandes d'autorisation de travail ont été traitées ce qui représente 30 % de l'activité nationale.

L'action des services de l'Etat dans les Hauts-de-Seine s'illustre aussi par son accompagnement sur des grands projets en termes architecturaux et patrimoniaux comme :

- L'accompagnement et l'instruction en 2021/2022 de 6700 autorisations de travaux dont des projets stratégiques comme :
 - le Musée du Grand Siècle à Saint-Cloud ;
 - l'aménagement du parvis de la Manufacture de Sèvres ;
 - la partie centrale de l'Île Seguin à Boulogne-Billancourt ;
 - la restauration du Hangar Y et l'aménagement de ses abords à Meudon ;
 - les travaux liés au Grand Paris Express.
- la révision du site patrimonial remarquable de Marnes-la Coquette notamment afin de mieux intégrer les enjeux environnementaux ;
- l'élaboration du site patrimonial remarquable de la Butte-Rouge à Chatenay-Malabry ;
- l'entretien des trois domaines nationaux affectés au ministère de la culture : le Domaine de Meudon, le Domaine de Saint Cloud et le Domaine de la Malmaison Bois-Préau créés par décret du 17 juin 2022.



● **TERRITOIRE**

AGIR AVEC LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS



Soutenir l'action des collectivités : les concours financiers de l'Etat en 2021

L'Etat se mobilise pour soutenir et financer les projets des collectivités territoriales. Cette approche partenariale est essentielle pour une action de proximité au service des citoyens.

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

DGF communes
78 M€

DGF département
92 M€

Dotation de solidarité
urbaine (DSU) : 28 M€

SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation
de la TVA (FCTVA) :
188 M€

Dotation de soutien à
l'investissement local
(DSIL) : 14 M€

Dotation d'équipement
des collèges (DDEC) : 7 M€



Être sur le terrain au quotidien

Dans le département des Hauts-de-Seine, les services de l'Etat et le corps préfectoral assurent une présence quotidienne au contact des citoyens, élus, entreprises et associations afin de travailler avec l'ensemble des acteurs du département et de mieux les accompagner.



Le préfet, Laurent Hottiaux, en visite aux ateliers de reconditionnement de vélos électriques Upway à Gennevilliers le 17 septembre 2022.



Le Secrétaire général, Pascal Gauci, à la cérémonie annuelle de la Royal Air Force, à Clichy le 11 septembre 2022.



La préfète déléguée à l'égalité des chances, Anne Clerc, à l'inauguration de la maison des femmes de Nanterre par la ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, en présence du maire, Patrick Jarry, le 27 septembre 2022.



Le sous-Préfet d'arrondissement, Philippe Maffre, à l'inauguration du siège social rénové de Draeger News avec le maire d'Antony, Jean-Yves Sénant, le CEO Stefan Dräger et la présidente du GIP Vallée Sud, Chantal Brault.

La Directrice de cabinet, Sandra Guthleben, avec les équipes de la Croix rouge au centre Qwartz 92 pour échanger sur la vaccination contre le Covid-19.



La Secrétaire générale adjointe, Sophie Guiroy, aux côtés du Président du Conseil départemental, Georges Siffredi, du maire de Sèvres, Grégoire de la Roncière, du maire de Meudon, Denis Larghero, et de la maire de Garches, Jeanne Becart, pour l'inauguration des Jardin d'Art et du Design le 10 septembre 2022.

Le sous-Préfet au développement économique, Yoann Blais, remettant leur décret de naturalisation à 63 nouveaux citoyens français le 19 novembre 2021.





www.hauts-de-seine.gouv.fr